

# Sommaire

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	3
MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL .....	5
ACTIVITE MEDIATIQUE ET DE COMMUNICATION DE L'ANNÉE 2021 .....	8
CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DE L'ANNÉE 2021 .....	10
ACTIVITÉ DE LA COTUNACE EXERCICE 2021 .....	13
<b>ACTIVITÉ TECHNIQUE</b> .....	13
- Le Portefeuille d'assurance .....	13
- Les Capitaux assurés .....	13
- Le Chiffre d'Affaires / Les Primes Émises .....	14
- Les Engagements .....	14
- Activité du Fonds de Garantie de Préfinancement Export « <b>Dhamen Finance</b> » .....	15
- Les charges de sinistres .....	15
<b>LES PLACEMENTS</b> .....	15
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE ET RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2021</b> .....	15
RAPPORTS 2021 DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	16
RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2021 .....	22
ETATS FINANCIERS EXERCICE 2021 .....	24

## SIÈGE SOCIAL

14, rue Borjine (ex 8006) Cité Montplaisir 1073 - Tunis  
Tél. : (216) 71 908 600 - Fax : (216) 71 909 439  
Email : boc@cotunace.com.tn - Site Web: www.cotunace.com.tn

## AGENCE SOUSSE

Rue Mohamed Maârrouf - Immeuble GLOULOU 1<sup>er</sup> étage - 4000 Sousse  
Tél. : (216) 73 220 609 / (216) 73 220 610 - Fax : 73 220 611 - E-mail : sousse@cotunace.com.tn

## AGENCE SFAX

Avenue 14 Janvier Immeuble EL AIN PALACE 7<sup>ème</sup> étage - Bur N° 702 / 3027 Sfax  
Tél. : (216) 74 417 777 / (216) 74 417 778 - Fax : 74 417 770 - E-mail : sfax@cotunace.com.tn



# COTUNACE

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur  
**LEADER DE L'ASSURANCE CREDIT ET CAUTIONS  
EXPORT + VENTES LOCALES**

## Prévention, Indemnisation et recouvrement de vos créances Couverture des risques commerciaux et politiques



- Contrat d'Assurance « **MABI3ATI** » : Courant d'affaires exportations + ventes locales régulières
- Contrat d'Assurance « **TASDIR** » : courant d'affaires Exportations
- Contrat d'Assurance « **ESSALAMA** » : courant d'affaires ventes locales
- Contrat d'Assurance multirisque Export « **CAMEX** »
- Contrat d'Assurance crédit Individuel « **PI** » : pour la couverture des opérations d'exportation ponctuelles
- Contrat d'Assurance des **Caution**s (Exportations + ventes locales)
- **Pour les Banques**
  - Contrat d'Assurance de la confirmation des lettres de crédits « **L/C** »
  - Contrat d'Assurance **Crédit Acheteur**
- « **Dhamen Finance** » pour faciliter le préfinancement bancaire des exportations
- Contrat d'Assurance Simplifié « **ACS** » : pour les PME
- **Assistance pour le recouvrement** des créances impayées et non garanties
- Contrat d'**Assurance des Investissements** en Tunisie + à l'étranger



# Conseil d'administration

## Président du Conseil

Mme Souheila CHABCHOUB

Président Directeur Général

## Administrateurs

Mr. Rafik CHOUCANE

Etat tunisien (Ministère des Finances)

Mr. Chihab BEN AHMED

Etat tunisien (Centre de Promotion des Exportations «**CEPEX**»)

Mr. Ibrahim BINOUS

Etat tunisien (Banque Centrale de Tunisie)

Mr. Abdullah Ahmed ALSABEEH

Compagnie Inter Arabe pour la Garantie des Investissements et des Exportations (**Dhaman**)

Mr. Fathi CHATTI

Compagnie Inter Arabe pour la Garantie des Investissements et des Exportations (**Dhaman**)

Mr. Oussama MELLOULI

Société Tunisienne de Banque (**STB**)

Mme. Ahlem BEN ZINE EL ABIDDINE

Banque Nationale Agricole (**BNA**)

Mme. Olfa KRIMI

Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (**STAR**)

Mr. Mourad EL AROUI

Société Tunisienne de Réassurance (**TUNIS RÉ**)

Mr. Hatem MANAI

Assurance **COMAR**

Mr. Antoine LEMONNIER

**ATRADIUS**

# Comité de Direction

Mme. Nebgha DRISS

Directeur Central Technico-Commercial

Mme. Leila BEN MAIZ

Directeur Développement et Communication

Mme. Wafa BEN AYED

Directeur Agréments et Risques Spéciaux

Mr. Ezzedine BAAZOUG

Directeur Juridique

Mme. Leila BEN MAIZ

Directeur Système d'information et Organisation

## Commissaire aux comptes

Union Audit Tunisie «**UAT**»



+35  
ans  
سنة



4

Mot du

# Président du Conseil

**14 MDT****Chiffre d'affaires avec  
une évolution de 14,8%****2,1 MDT****Résultat technique****4,2 MDT****Résultat comptable net****L'Afrique est la première  
destination des exportations  
assurées avec une part de 60,5%****Mesdames et Messieurs,  
chers Actionnaires ;**

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur «COTUNACE» qui analyse l'évolution de son activité technique et financière et présente les états financiers de l'exercice comptable 2021.

La COTUNACE a réussi en 2021 à enregistrer des résultats positifs et un développement de son activité par rapport à 2020 et ce suite à la reprise progressive de l'activité des entreprises tunisiennes qui ont été impactées par les retombées négatives de la pandémie de COVID-19.

En effet, les capitaux assurés ont atteint **2347,2 MDT** contre 2237,4 MDT en 2020. Le chiffre d'affaires de la COTUNACE a atteint environ **14 MDT** contre 12,2 MDT en 2020, soit une augmentation de **14,8%**. Ainsi la COTUNACE a pu satisfaire les besoins en garantie de ses assurés et a joué pleinement son rôle stratégique de soutien aux entreprises économiques tunisiennes en leur fournissant les garanties dont elles ont besoin pour qu'elles puissent saisir toutes les opportunités d'exportations suite à la reprise progressive des exportations après la période de récession enregistrée en 2020.

La COTUNACE a joué un rôle important dans cette période pour soutenir les entreprises tunisiennes opérant sur le marché local et export en les indemnisant contre les pertes liées aux impayés qu'elles ont subi afin de les aider à continuer leur activité et surmonter les retombées économiques négatives de cette crise.

Ces indemnisations se sont élevées à environ **8,7 MDT** et sont réparties entre la COTUNACE et le Fonds souverain de garantie des exportations «FGRE» qui, a contribué à limiter les retombées de la pandémie de COVID-19 en réassurant



les risques d'impayés liés aux exportations et certains secteurs vitaux sur le marché local pour la période avril-septembre 2020 et ce conformément à l'article 15 du décret-loi n°30 de l'année 2020.

Ces indemnités exceptionnelles traduisent l'importance du rôle de la **COTUNACE** en tant que soutien au tissu économique tunisien et notamment durant les périodes de crises.

Le résultat technique de la **COTUNACE** a atteint **2,1 MDT** contre 3,8 MDT en 2020. Le résultat comptable net s'est élevé à **4,2 MDT** contre 6 MDT en 2020. Cette baisse est principalement due à l'augmentation des charges de sinistres suite aux difficultés rencontrées par les entreprises tunisiennes résultant de l'augmentation des impayés de leurs clients impactés par les retombées de la crise économique liée à la propagation de la pandémie de COVID-19.

D'autre part, la **COTUNACE** a intensifié en 2021 ses campagnes de sensibilisation pour rapprocher ses services des entreprises tunisiennes et réaffirmer son rôle de soutien en leur offrant la garantie nécessaire, dont elles ont besoin d'une part et pour présenter les mesures exceptionnelles prises par la **COTUNACE** pour les aider à surmonter les retombées de la pandémie de COVID-19, d'autre part, et ce à travers un programme de communication et de sensibilisation dans les supports de communication les plus importants.

Aussi, la **COTUNACE** a continué en 2021 le renforcement de sa coopération avec les banques tunisiennes opérant dans le

domaine du financement des exportations pour développer un partenariat avec ces banques en tant qu'organismes de financement et la **COTUNACE** en tant qu'assureur des exportations nationales, notamment dans ce contexte économique difficile et l'accroissement des besoins des entreprises tunisiennes en financement et en assurance crédit.

### Honorables actionnaires,

L'activité technique de la **COTUNACE** au cours de l'année 2021 a été caractérisée notamment par :

- La signature de **36** nouveaux contrats
- Les indemnités servies au titre du risque commercial ont atteint **6,1 MDT** contre 4,7 MDT en 2020, soit une augmentation de 30%
- Renforcement des fonds propres de **7%** pour atteindre environ **53,5 MDT** contre 50 MDT en 2020.
- Le total des placements a atteint environ **167,4 MDT** contre 165,9 MDT en 2020, avec une rentabilité de **13,4 MDT**.
- La rentabilité du capital a atteint **16%**.

Enfin, je saisis cette occasion pour adresser mes vifs remerciements à nos chers actionnaires pour leur soutien continu, aux membres du Conseil d'Administration pour leur précieux concours, ainsi qu'au personnel pour son dévouement.

**Le Président du Conseil d'Administration**

## ASSURANCE CREDIT COMMERCIAL «MABI3ATI» (Exportations+ventes locales)



### CONTRAT D'ASSURANCE CREDIT COMMERCIAL «MABI3ATI» (Courant d'affaires Exportations et ventes locales)

- **Adaptée** aux besoins de la majorité des entreprises économiques
- **Destinée** aux entreprises économiques (**résidentes ou non résidentes**), qui réalisent des **exportations** régulières de biens ou de services et/ou des **ventes locales**, payables à crédit, et permettant une garantie à caractère **revolving**
- **Accordée** sur la base d'un découvert sur chaque acheteur agréé **à l'export** et/ou sur **le marché local**, automatiquement renouvelable à hauteur des paiements reçus de l'acheteur **étranger** ou **tunisien**
- **Couvre** les pertes de non paiement dues à la réalisation d'un **risque commercial**
- **Extensible**, pour **les opérations d'Export** aux risques sur acheteurs publics, aux risques non commerciaux et aux risques d'interruption de marché



# COTUNACE

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur

## LEADER DE L'ASSURANCE CRÉDIT

www.cotunace.com.tn

## Activité médiatique et de communication

# Année 2021

En raison de la poursuite de la propagation de la pandémie de COVID-19 en Tunisie au cours de l'année 2021 et l'enregistrement de milliers de cas quotidiennement, le gouvernement tunisien a intensifié les mesures pour contenir cette pandémie, notamment par l'interdiction de plusieurs manifestations économiques comme les salons, les forums et les séminaires. A cet effet, l'activité médiatique et de communication de la **COTUNACE** s'est limitée en 2021 à la participation à des manifestations qui ont été organisées en dehors des périodes de la propagation de la pandémie, notamment :

### ■ Actions médiatiques

- **Janvier 2021** : signature d'une convention de partenariat en communication avec le magazine «**l'Economiste Maghrébin**» afin de commercialiser les produits de la **COTUNACE** et pour une meilleure couverture des actualités relatives à son activité.
  - **Mars - avril 2021** : organisation de campagnes de spots radio à la radio nationale et à la radio régionale de Sfax dans les périodes matinales à forte audience.
  - **Mars - avril 2021** : sponsoring de l'émission à vocation économique «**Place de la Monnaie**», qui est diffusée à la radio nationale afin de promouvoir davantage l'offre de la **COTUNACE** et de commercialiser ses produits.
- 
- **26 avril 2021** : intervention à l'émission économique «**Place de la Monnaie**» à la radio nationale pour présenter le rôle de la **COTUNACE** en tant qu'assureur des exportations nationales et des ventes sur le marché local et son soutien aux entreprises tunisiennes pour limiter les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur leur activité. Cette intervention, a présenté aussi le rôle de la **COTUNACE** dans la facilitation du financement bancaire des exportations vers tous les pays du monde et particulièrement vers l'Afrique.
  - **1<sup>er</sup> décembre 2021** : renouvellement de la convention de partenariat en communication avec le magazine «**Réalités**» afin de commercialiser les produits de la **COTUNACE** et pour une meilleure couverture des actualités relatives à son activité.

## ■ Renforcement et consolidation de la collaboration avec les banques et les organismes d'appui

- Renforcement de la collaboration avec les banques opérant dans le domaine du financement des exportations pour les encourager à utiliser la garantie de la COTUNACE afin de faciliter le financement des exportations tunisiennes dans les deux phases pré et post expédition.
- Renforcement de la collaboration avec les organismes d'appui afin de rapprocher les services et produits de la COTUNACE aux entreprises tunisiennes:
- ✓ **Janvier 2021** : Renouvellement de l'adhésion à TABC (Tunisian Africa Business Council) et le sponsoring de son programme annuel 2021 pour intensifier et renforcer la présence de la COTUNACE dans les manifestations africaines organisées par TABC afin de commercialiser les produits de la Compagnie auprès des entreprises tunisiennes qui exportent vers le marché africain.
- ✓ **30 juin 2021** : organisation d'une journée virtuelle d'information et de sensibilisation en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Gafsa et ce afin de présenter les mécanismes d'assurance-crédit ainsi que les services fournis par la COTUNACE au profit des entreprises de la région.
- ✓ **14 décembre 2021** : organisation d'une journée d'information en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Sahel sur «La COTUNACE : Lutte efficace contre le risque d'impayé



et développez vos ventes en toute sérénité» pour présenter les mécanismes d'assurance-crédit ainsi que les services fournis par la COTUNACE pour garantir l'entreprise contre les risques d'impayés et la facilitation du financement bancaire des exportations.

## ■ Participation à des manifestations

- **16-17 juin 2021** : participation au sponsoring de la 22ème édition du forum annuel de l'Economiste Maghrébin qui a été organisé sous le thème «Quelle Tunisie dans le nouveau monde qui se dessine».
- **24 - 26 juin 2021** : Participation active de la COTUNACE à la 4ème édition du forum «Financing Investment and Trade in Africa : FITA 2021» organisé par «TABC» sous le haut patronage de Mr le Président de la République sous le thème «La décennie de tous les défis !» :
- ✓ Participation à un salon organisé en marge de FITA 2021 pour présenter les produits de la COTUNACE
- ✓ Participation active aux rencontres B2B

# Conjoncture Economique de l'Année 2021<sup>1</sup>

## Environnement Economique International

Les derniers rapports des institutions internationales, notamment ceux de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) publiés au mois de janvier 2022 montrent moins d'optimisme quant aux perspectives de croissance économique mondiale, compte tenu de la menace des nouveaux variants de la pandémie du COVID-19, la montée de l'inflation et les niveaux élevés de la dette, outre le retrait des mesures de soutien budgétaire et monétaire à travers le monde.

Sur cette base, le FMI a révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique mondiale à 4,4% en 2022 contre 5,9% estimé pour l'ensemble de l'année 2021. Cette baisse s'explique, principalement, par la propagation rapide du variant «Omicron» et l'instauration des mesures de confinement dans plusieurs pays, ainsi que par d'autres facteurs en relation avec la propagation de la pandémie de COVID-19.

S'agissant de la **Zone-Euro**, les dernières prévisions tablent sur un taux de croissance de l'ordre de 2,5% en 2022, enregistrant ainsi une baisse par rapport à 2021 qui a enregistré un taux de croissance de 3,9%. Cette baisse est due principalement aux restrictions imposées vers la fin de l'année 2021 en matière de mobilité, ce qui devrait freiner la croissance dans la Zone Euro.



Pour les **pays développés**, le taux de croissance devrait enregistrer une baisse en 2022, passant de 6,5% en 2021 à 4,8% en 2022. Cette baisse est due principalement à la révision à la baisse du taux de croissance de la Chine de 8,1% en 2021 à 4,8% en 2022. Cette baisse s'explique par les difficultés du secteur immobilier, la baisse de la demande intérieure et aux différentes mesures prises par la Chine pour contenir la propagation de la pandémie de COVID-19.

Pour ce qui est des marchés des changes internationaux, l'année 2021 a été marquée par une légère régression du taux de change de l'euro par rapport au dollar. Ainsi, le prix de l'euro s'élevait à 1,1376 dollars fin décembre 2021 contre environ 1,2216 dollars fin 2020.

## Environnement Economique National

L'économie nationale a enregistré en 2021 une reprise de 3,1% contre une récession de 9,2% en 2020 et ce grâce à l'amélioration de l'activité économique dans la plupart

<sup>1</sup> Périodique de Conjoncture BCT N°134-janvier 2022

des secteurs à l'exception du secteur de l'Agroalimentaire qui a enregistré une baisse de 5,4% suite à la baisse de la production de l'huile d'olive.

Cette amélioration a touché, principalement, le secteur des industries manufacturières exportatrices, à l'instar des industries mécaniques et électriques (+10%) et des industries du textile, cuirs et chaussures (+10%) en relation avec la hausse de la demande émanant de la Zone Euro. Également, les branches des industries extractives ont enregistré une augmentation, notamment, les secteurs des mines (+8,8%), en rapport avec la reprise progressive de la production du phosphate (3,7 millions de tonnes en 2021 contre 3,1 millions de tonnes en 2020) et de l'extraction du pétrole et du gaz naturel (+19,2%) grâce à l'apport des champs Nawara et El Menzel.

Également, le secteur des services a enregistré une évolution dans la branche de l'hôtellerie, des cafés et de la restauration (+14,1%). Néanmoins, le secteur du transport a continué sa régression (-0,3%) à cause des effets de la crise sanitaire sur son activité.

Sur l'ensemble de l'année 2021, les indicateurs de l'activité touristique sont en hausse, après la contraction enregistrée en 2020, en relation avec l'amélioration de la situation sanitaire. En effet, les flux de touristes étrangers ont augmenté de 11,8% contre un repli de 82,1% une année auparavant. Par conséquent, les recettes touristiques



en devises ont connu, au cours de l'année 2021, une hausse de 12,6% contre un repli de 63,9% en 2020, ce qui a eu un impact positif sur le secteur du transport aérien qui a enregistré une amélioration de 31,7% contre une régression de 75,1% en 2020.

Par ailleurs, l'indice de production industrielle<sup>2</sup> a enregistré une hausse de 10,4% en 2021 en relation notamment avec l'augmentation enregistrée dans les secteurs des matériaux de construction, céramiques et verres (+13,9%), des industries chimiques (+13%), des industries mécaniques (+11,1%) et la reprise des industries extractives notamment les secteurs de l'énergie et les mines qui ont enregistré respectivement une augmentation de (+17,6%) et (+17,2%).

Pour l'année 2021, l'inflation s'est établie à 5,7% contre 5,6% en 2020, et ce en relation principalement avec l'augmentation des prix des produits alimentaires (6,3% contre 4,7% en 2020). Cependant, un ralentissement a marqué le rythme d'évolution des prix de

<sup>2</sup> Indice de la production industrielle – INS – mai 2022

produits manufacturés et des services en 2021 par rapport à 2020 et ce respectivement (6,3% contre 6,5%) et (4,6% contre 5,5%).

Quant aux échanges commerciaux, ils ont enregistré une augmentation au niveau des exportations et des importations respectivement de 20,5% et 22,2% contre une régression respectivement de 11,7% et 18,7% en 2020. Ainsi, le taux de couverture a enregistré une légère baisse d'un point de pourcentage (74,2% contre 75,2% en 2020).

12 S'agissant de la répartition sectorielle des exportations au cours de l'année 2021, les exportations des industries manufacturières ont enregistré une reprise (+20,8% contre -14,5% en 2020) en relation avec la relance de la demande émanant de la zone euro. Cette reprise a concerné tous les secteurs en l'occurrence le secteur des textiles, habillements et cuirs (+14,4% contre -13,8% en 2020), celui des industries mécaniques et électriques (+21,9% contre -14% en 2020) ainsi que les autres industries

manufacturières (+28,5% contre -17,5% en 2020).

D'un autre côté, les exportations des secteurs des industries extractives, ont connu une progression significative. En particulier, les exportations du secteur des mines, phosphates et dérivés (+ 83,2% contre -24,4% en 2020), profitant de la poursuite de la hausse des prix de ces produits sur les marchés internationaux ainsi que la reprise de la production. De même, les exportations du secteur de l'énergie ont augmenté de (+39% contre -9,4% en 2020) en relation avec la hausse des exportations du pétrole brut (+42,7%) et des produits pétroliers raffinés (+31,1%).

En revanche, les exportations du secteur de l'agriculture et des industries agroalimentaires ont enregistré une baisse de 3,9% contre une augmentation de 12% suite à la régression de 25,6% des exportations de l'huile d'olive.



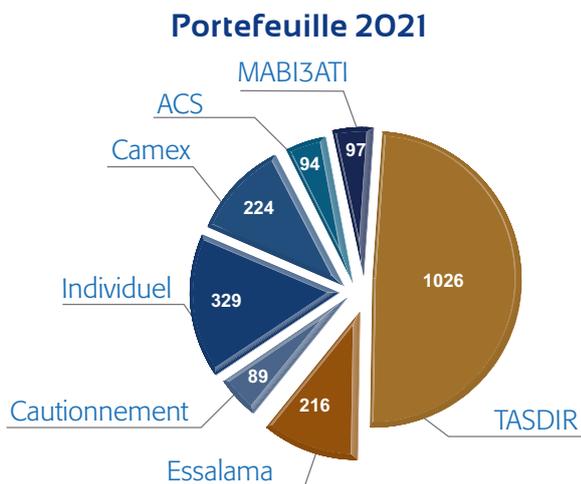
# Activité de la COTUNACE

## Exercice 2021

### Activité Technique

#### I- Le Portefeuille d'Assurance

Au 31/12/2021, le portefeuille global de la COTUNACE compte 2075 contrats d'assurance contre 2055 contrats en 2020, soit une augmentation de 20 contrats, repartis comme suit :



Les nouvelles souscriptions ont totalisé **36 nouveaux contrats** et ce malgré la conjoncture économique difficile en relation avec l'aggravation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'activité des entreprises tunisiennes. Ces nouvelles souscriptions sont réparties principalement comme suit: 19 contrats «**TASDIR**», 09 contrats «**Individuel**» et 05 contrats «**MABI3ATI**».

D'autre part, 13 certificats de garantie «**Dhamen Finance**» ont été émis en 2021 contre 19 certificats en 2020.

La COTUNACE continue le renforcement de la stabilité de son portefeuille et ce à travers le contact direct avec les assurés dans ce



contexte économique exceptionnel et difficile pour satisfaire leurs besoins et adapter leurs contrats si nécessaire, ce qui a limité à 16 le nombre des contrats résiliés en 2021 contre 18 contrats en 2020.

#### II- Les Capitaux Assurés

Le total des capitaux assurés (**exportations et ventes locales**) a atteint **2347,2 MDT** en 2021 enregistrant ainsi une augmentation d'environ **5%** par rapport à 2020 et ce malgré la persistance de l'impact de Covid-19 sur l'activité des entreprises tunisiennes.

Les exportations assurées ont atteint environ **979,4 MDT** en 2021 enregistrant ainsi une augmentation d'environ **3,3 %** par rapport à l'année 2020.

Les ventes locales assurées ont atteint quant à elles **1367,8 MDT** en 2021 contre environ 1289,3 MDT en 2020 enregistrant ainsi une augmentation d'environ **6,1%**.

En termes de répartition géographique des exportations assurées, l'Afrique demeure la **première destination des exportations tunisiennes assurées** par la COTUNACE, avec une part de **60,5%** et ce depuis 2015, suivie par l'Europe avec une part d'environ **34%**.

### III- Le Chiffre d’Affaires/Les Primes Emises

En 2021, le chiffre d’affaires global de la COTUNACE a atteint 14 MDT contre 12,2 MDT durant l’année 2020 enregistrant ainsi une augmentation d’environ 14,8% et ce suite à la reprise progressive de l’activité des entreprises tunisiennes enregistrée avant la pandémie de COVID-19.



Ci-dessous les primes émises réparties par types de risques :

MDT

Primes émises par risques	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variation	
				2020	2021
Risques commerciaux	7,630	5,456	6,373	-28,5%	16,8%
Risques non commerciaux	0,089	0,066	0,060	-25,8%	-9,4%
Primes Garantie de Financement Avant Expédition	0,101	0,078	0,070	-22,8%	-10,1%
Autres risques	0,190	0,173	0,128	-8,9%	-26,0%
<b>Total primes Assurance crédit Export</b>	<b>8,010</b>	<b>5,773</b>	<b>6,631</b>	<b>-27,9%</b>	<b>14,9%</b>
<b>Total primes Assurance crédit ventes locales</b>	<b>7,771</b>	<b>6,392</b>	<b>7,335</b>	<b>-17,7%</b>	<b>14,8%</b>
<b>Total général des primes</b>	<b>15,781</b>	<b>12,165</b>	<b>13,966</b>	<b>-22,9%</b>	<b>14,8%</b>

### IV- Les Engagements

#### 1- Engagements de la COTUNACE

Au 31/12/2021, les engagements de la COTUNACE ont atteint 856,4 MDT contre 915,1 MDT en 2020 dont 306,6 MDT au titre des engagements de l’assurance crédit Export et 549,8 MDT au titre des engagements de l’assurance crédit des Ventes Locales.

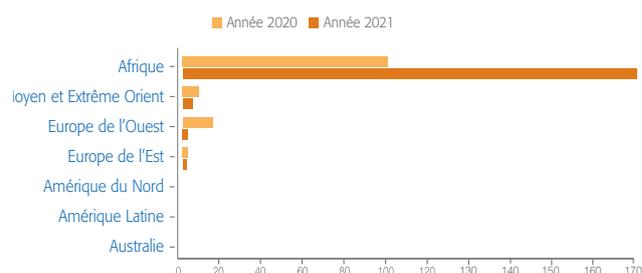
#### 2- Engagements du Fonds de Garantie des Risques à l’Exportation (FGRE)

Les engagements du Fonds de Garantie des Risques à l’Exportation (FGRE) ont atteint en

2021 environ 183,4 MDT contre 134,1 MDT en 2020.

Ci-dessous la répartition géographique des engagements du FGRE :

#### Répartition géographique des engagements du FGRE



## V- Activité du Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition «Dhamen Finance»

Durant l'année 2021, le Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition «Dhamen Finance» a garanti 13 opérations d'exportations portant ainsi le nombre total des opérations d'exportations garanties depuis le début de l'activité du Fonds à 1157 opérations au profit de **295 entreprises exportatrices**.

Les garanties accordées ont atteint 6,8 MDT se rapportant à des exportations de 25,4 MDT. Le cumul des garanties depuis le lancement du Fonds a atteint 166,5 MDT se rapportant à des exportations totales de 540,4 MDT.

Le montant des cotisations pour l'année 2021 a atteint 70,2 mille DT. Ainsi, le cumul des cotisations a atteint 1377,7 mille DT depuis le démarrage du Fonds.

## VI- Les Charges de Sinistres

En 2021, les indemnités servies par la COTUNACE au titre des risques commerciaux ont totalisé **6,1 MDT**, dont **5,7 MDT** au titre des indemnités des ventes locales assurées.

Les indemnités des exportations assurées pour le compte du FGRE au titre des risques non commerciaux ont atteint **2,6 MDT**.

Les provisions pour sinistres en suspens au titre des risques commerciaux (pour le compte de la COTUNACE) se sont élevées à **20,7 MDT** contre 20,2 MDT en 2020.

D'autre part, les provisions pour sinistres en suspens pour le compte du FGRE ont atteint **8,4 MDT** en 2021 contre 8,9 MDT en 2020.

## Les Placements

Au 31/12/2021, le total des placements a atteint **167,3 MDT** contre 165,9 MDT en 2020 enregistrant ainsi une augmentation d'environ **1,4 MDT**.

Ces placements se sont repartis comme suit :

- les placements de la COTUNACE ont atteint environ **83,2 MDT** contre 79,2 MDT en 2020.
- les placements du Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation ont atteint environ **53,5 MDT** contre 53,4 MDT en 2020.
- les placements du Fonds de Garantie des Exportations Avant Expédition «Dhamen Finance» ont atteint **30,6 MDT** contre 33,3 MDT en 2020.

## Résultat technique et Résultat comptable de l'exercice 2021

En 2021, la COTUNACE a enregistré un résultat technique de **2,1 MDT** contre 3,8 MDT en 2020. Le résultat comptable a atteint **4,2 MDT** contre 6 MDT en 2020.





Rapports du

# Commissaire aux comptes

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne  
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2021**

### **I- Rapport sur l'audit financier :**

16

#### **1- Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire réunie le 31 Mai 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, arrêtés au 31 décembre 2021. Ces états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat technique non vie, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principes et méthodes comptables les plus pertinents.

Ces états financiers, qui annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de 226.641.855 dinars un bénéfice net de 4.208.535 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

#### **2- Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 3- Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

### 4- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### 5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

### 1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

### 2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes  
UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane  
Expert comptable-Associé


Abdellatif ABBES  
Expert comptable-Gérant




Rapports du

# Commissaire aux comptes

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne  
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2021

Messieurs,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

20

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

### A- Conventions et opérations conclues en 2021

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2021 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

### B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2021

Un contrat de location a été signé en 2013, suivi de ses avenants en 2015, entre la COTUNACE et le Comité Général des Assurances «CGA». En effet, parmi les représentants de l'Etat Tunisien dans le conseil d'administration de la COTUNACE figure le ministère des finances qui est représenté par un responsable du CGA.

La location concerne les parties suivantes de l'immeuble sis au 7 rue Elles à Montplaisir :

- Les 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages à partir du 01 juillet 2015 pour un montant de loyer annuel de 43.500 dinars hors TVA (soit 10.875 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.
- Un appartement au RDC à partir du 01 mai 2015 pour un montant de loyer annuel de 7.380 D hors TVA (soit 1.845 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations, rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus, conclues antérieurement et qui sont en cours

en 2021 à l'exception du contrat de location signé avec le Comité Général des Assurances «CGA» et qui a été modifié en 2015 comme il est indiqué dans le paragraphe précédent.

### C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

**1-** Les rémunérations et les avantages en nature octroyés au Président Directeur Général de la COTUNACE au titre de l'exercice 2021, conformément à la décision du conseil d'administration en date du 20 décembre 2013, se détaillent comme suit :

- Un salaire brut annuel de 122.731 DT (soit le salaire net mensuel est 5.500 DT)
- Une voiture de fonction et une voiture à usage familial
- 500 litres de carburant par mois
- La prise en charge des frais téléphoniques
- Une prime annuelle fixée par le conseil d'administration. La prime de 2020 attribuée en 2021 a été fixée à un montant brut de 31.357 dinars (soit un montant net de 19.800 DT).

**2-** Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence. L'assemblée générale du 31 Mai 2021 a décidé de servir un montant net de 5.000 DT pour chaque membre.

Les jetons de présence constatés dans les charges en 2021 totalisent un montant de 47.500 DT.

**3-** Les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence selon les dispositions en vigueur relatives aux entreprises à participation publique et conformément aux décisions de l'assemblée générale du 31 Mai 2021 pour un montant net de 5.000 DT pour chaque membre.

Les jetons de présence constatés dans les charges en 2021 totalisent un montant de 7.500 DT.

**4-** Les membres du comité des placements perçoivent des jetons de présence selon les dispositions en vigueur relatives aux entreprises à participation publique et conformément aux décisions de l'assemblée générale du 31 Mai 2021 pour un montant net de 5.000 DT pour chaque membre.

Les jetons de présence constatés dans les charges en 2021 totalisent un montant de 11.667 DT.

Nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus à l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales avec les sociétés de réassurance membres du conseil d'administration.

Tunis le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes  
UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane  
Expert comptable-Associé



Abdellatif ABBES  
Expert comptable-Gérant



# Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

## Du 24/05/2022

### Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021, approuve les états financiers tels qu'ils sont présentés à l'assemblée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux opérations stipulées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions y afférentes.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion pour l'exercice 2021.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

	DT
<b>Bénéfice de l'exercice 2021</b>	<b>4.208.535,182</b>
Report à nouveau	11.910,728
<b>Total</b>	<b>4.220.445,910</b>
Réserve légale	211.022,296
Réserve facultative	3.290.000,000

Dividende à distribuer (2 % de la valeur nominale)	530.000,000
Réserve pour fonds social	180.000,000
<b>Report à nouveau</b>	<b>9.423,615</b>

Elle décide de fixer le montant du dividende unitaire à 2,000 dt, soit un total de 530.000,000 dt.

La date limite pour la distribution des dividendes sera le 23/08/2022

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à servir aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités permanents à 5 000 DT net par membre au titre de l'exercice 2021 sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité, et en tenant compte de la présence dans les réunions.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine les désignations des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration, comme suit :

- Monsieur Abdullah Ahmed ALSABEEH représentant de la Compagnie Inter Arabe pour la Garantie des Investissements et des Exportations «DHAMAN» en remplacement de Monsieur Fahd EL IBRAHIM, jusqu'à la date de la présente assemblée
- Monsieur Mourad EL AROUJ représentant de la Société Tunisienne de Réassurance (TUNIS RE) en remplacement de Monsieur Adnen ESSAIEM, jusqu'à la date de la présente assemblée

- Madame OLFA KRIMI représentante de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR) en remplacement de Monsieur Adel GAIDA, jusqu'à la date de la présente assemblée
- Monsieur Chiheb BEN AHMED représentant le Centre de Promotion des Exportations «CEPEX» en remplacement de Monsieur Youssef NEJI, jusqu'à la date du 22 avril 2022
- Monsieur Mourad BEN HASSINE représentant le Centre de Promotion des Exportations «CEPEX» en remplacement de Monsieur Chiheb BEN AHMED à partir du 22 avril 2022, jusqu'à la date de la présente assemblée
- Monsieur SADOK JLASSI représentant de la Société Tunisienne de Banque «STB» en remplacement de Monsieur Oussema MELLOULI, jusqu'à la date de la présente assemblée
- Monsieur Habib HOUIJ représentant de l'Etat Tunisien (Ministère des Finances) en remplacement de Monsieur Rafik CHOUCHENE, jusqu'à la date de la présente assemblée
- Monsieur Sami AKERMI représentant de la Banque Nationale Agricole «BNA» en remplacement de Mme Ahlem BEN ZINEABIDINE, jusqu'à la date de la présente assemblée

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des membres du Conseil d'Administration de la «Cotunace», pour un mandat de trois ans s'achevant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2024, comme suit :

Membres du Conseil d'Administration	Représentants des membres du Conseil d'Administration
Mme Souheila CHABCHOUB (PDG)	L'Etat Tunisien
L'Etat Tunisien (Ministère des Finances)	Mr. Habib HOUIJ
l'Etat Tunisien (Centre de Promotion des Exportation CEPEX)	Mr. Mourad BEN HASSINE
l'Etat Tunisien (Banque Centrale de Tunisie)	Mr. Ibrahim BINOUS
Compagnie Inter Arabe pour la Garantie des Investissements et des Exportations «DHAMAN»	Mr. Abdullah Ahmed ALSABEEH Mr. Mohamed Fathi CHATTI
Sociétés Tunisienne de Banque (STB)	Mr. SADOK JLASSI
Société Tunisienne de Réassurance (TUNIS RE)	Mr. Mourad EL AROUI
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)	Mme Olfa KRIMI
Banque Nationale Agricole (BNA)	Mr. Sami AKERMI
«Atradius Participations Holding BV»	Mr. Antoine LEMONNIER
Assurance «COMAR»	Mr. Hatem MANNAI

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir

toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## Etats financiers de l'exercice 2021

# BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/ 2021		31/12/ 2020	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
<b>ACTIFS</b>				
<b>Actifs incorporels</b>	<b>-304 102</b>	<b>355 414</b>	<b>51 312</b>	<b>95 416</b>
Logiciels	692 064	-640 752	51 312	95 416
Goodwill négatif	-996 166	996 166	0	0
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>2 054 938</b>	<b>-1 680 582</b>	<b>374 356</b>	<b>216 811</b>
<b>Placements :</b>	<b>167 292 391</b>	<b>-3 499 222</b>	<b>163 793 169</b>	<b>157 866 228</b>
Terrains et constructions	16 368 521	-2 228 496	14 140 024	14 152 149
Autres placements financiers	150 923 870	-1 270 725	149 653 145	143 714 079
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>16 290 039</b>		<b>16 290 039</b>	<b>14 674 271</b>
<b>Créances :</b>	<b>63 133 870</b>	<b>-20 545 504</b>	<b>42 588 367</b>	<b>39 625 765</b>
Créances nées d'opérations d'assurance directe	54 945 619	-20 545 504	34 400 116	30 106 940
Créances nées d'opérations de réassurance	6 413 397	-	6 413 397	7 643 889
Autres créances	1 774 854	-	1 774 854	1 874 936
<b>Autres éléments d'actifs :</b>	<b>3 544 612</b>	<b>-</b>	<b>3 544 612</b>	<b>8 181 015</b>
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	2 191 613	-	2 191 613	7 232 878
Comptes de régularisation Actif	1 352 998	-	1 352 998	948 137
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>252 011 748</b>	<b>-25 369 894</b>	<b>226 641 855</b>	<b>220 659 507</b>

## Etats financiers de l'exercice 2021

# BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/ 2021	31/12/ 2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	26 500 000	26 500 000
Réserves	22 797 830	17 503 071
Autres capitaux propres		
Résultats reportés	11 911	22 333
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>49 309 741</b>	<b>44 025 404</b>
Résultat de l'exercice	4 208 535	5 969 152
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>53 518 276</b>	<b>49 994 556</b>
<b>PASSIFS</b>		
provisions pour autres risques et charges	92 474	92 474
Provisions techniques brutes	30 528 298	29 837 830
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14 348 862	13 741 255
<b>Autres dettes :</b>	<b>39 866 917</b>	<b>37 646 690</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 331 187	3 422 387
Dettes nées d'opérations de réassurance	33 353 456	30 117 328
Autres dettes	3 182 274	4 106 975
Ressources spéciales	87 588 733	88 814 348
<b>Autres passifs :</b>	<b>698 294</b>	<b>532 354</b>
<b>Comptes de régularisation Passif</b>	<b>698 294</b>	<b>532 354</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>173 123 579</b>	<b>170 664 951</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>226 641 855</b>	<b>220 659 507</b>

## Etats financiers de l'exercice 2021

# État de Résultat Technique

(Montants exprimés en dinars)

	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020
<b>PRODUITS TECHNIQUES</b>				
Primes acquises :	13 531 057	-8 379 250	5 151 806	4 179 706
Primes émises et acceptées	13 966 819	-8 640 348	5 326 471	3 926 877
Variation de la provision pour primes non acquises	-435 763	261 098	-174 665	252 829
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	2 053 569	-	2 053 569	3 852 766
Autres produits techniques	705 100	-	705 100	909 047
<b>CHARGES TECHNIQUES</b>				
Charges de sinistres :	-9 481 872	7 081 915	-2 399 958	-3 585 041
Montants payés	-8 928 471	6 126 377	-2 802 094	-1 908 684
Montants sinistres payés	-9 233 549	6 292 453	-2 941 096	-2 157 899
Montants sinistres récupérés	305 078	-166 076	139 002	249 215
Variation de la provision pour sinistres	-553 401	955 538	402 137	-1 676 357
Variation des autres provisions techniques	-166 412	97 065	-69 347	-
Participation bénéficiaire et ristourne	-495 192	302 067	-193 125	-118 143
Frais d'exploitation :	-3 434 010	2 377 723	-1 056 287	-569 070
Frais d'acquisition	-2 001 185	-	-2 001 185	-1 596 335
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	89 448	-	89 448	-21 289
Frais d'administration	-1 522 274	-	-1 522 274	-1 178 794
Commissions reçues des réassureurs	0	2 377 723	2 377 723	2 227 348
Autres charges techniques	-3 009 042	-	-3 009 042	-3 220 864
Variation de la provision pour équilibrage	960 300	-	960 300	2 383 075
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>663 498</b>	<b>1 479 520</b>	<b>2 143 018</b>	<b>3 831 477</b>

## Etats financiers de l'exercice 2021

## Etat de Résultat

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/ 2021	Exercice clos le 31/12/ 2020
<b>PRODUITS NON TECHNIQUES</b>		
Résultat technique de l'assurance non vie	2 143 018	3 831 477
Produits des placements (assurance non vie) :	6 107 609	10 234 332
Revenus des placements	6 107 499	10 027 798
Reprises de corrections de valeur sur placements	109	206 533
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	-2 053 569	-3 852 766
<b>AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	<b>97 243</b>	<b>232 160</b>
<b>CHARGES NON TECHNIQUES</b>		
Charges de placements (assurance non vie) :	-737 084	-696 850
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-270 428	-696 850
Corrections de valeurs sur placements	-466 656	
Autres charges non techniques	-1 136 891	-3 129 080
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	4 420 324	6 619 272
Impôts sur les sociétés	-211 789	-650 120
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4 208 535</b>	<b>5 969 152</b>

## Etats financiers de l'exercice 2021

# Etat de Flux de Tresorerie

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/ 2021	Exercice clos le 31/12/ 2020
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-3 577 657	12 422 097
Flux de trésoreries provenant des activités d'investissements	-1 006 390	-13 952 440
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-458 049	-58 750
Variation de trésorerie	-5 041 265	-1 554 712
Trésorerie au début de l'exercice	7 232 878	8 787 590
Trésorerie à la clôture de l'exercice*	2 191 613	7 232 878

(\*) Soldes dans les banques et le trésorerie